

AVIS D'INFORMATION AU PUBLIC-

Commune de SAINT OFFENGE

DEPLACEMENT D'UNE PARTIE DE L'ASSIETTE FONCIERE DU CHEMIN RURAL DIT DE VERDENS SUR LA COMMUNE DE SAINT-OFFENGE

Monsieur le Maire souhaite porter à la connaissance du public les informations relatives au projet de déplacement d'une partie du chemin rural de Verdens conformément à l'article L161-10-2 du code rural et de la pêche maritime.

Un dossier de présentation comprenant la notice explicative du projet, un plan de situation ainsi que le plan topographique et parcellaire est à disposition du public en mairie pour une durée d'un mois à compter du 31 juillet 2023 pendant les jours et heures d'ouverture de la mairie :

- Lundi, mardi et jeudi de 9h à 11h
- Vendredi de 9h à 11h et de 16h45 à 19h

Pendant la durée d'un mois, les observations pourront être consignées sur le registre joint au dossier.

A l'expiration du délai d'un mois, le registre sera clos et signé par Monsieur le Maire

A l'issue de cette information préalable, le conseil municipal se prononcera quant à la suite donnée à ce projet de régularisation foncière du chemin rural de Verdens.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire
Bernard GELLOZ